

# PROGRAMME DE FORMATION ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES

(Version 1 – Maj 09-2022)

**Prérequis :** Aucun.

**Modalités et délai d'accès à la formation :** Environ 2 mois à réception des documents contractuels signés.

**Public visé :** Toutes structures souhaitant la création de son DUER.

**Participants :** Selon l'effectif de l'entreprise (Echantillonnage).

**Durée de la formation :** A définir suivant l'effectif de l'entreprise.

**Format :** Présentiel et distanciel.

**Spécialité de formation :** 333 - Enseignement, formation.

**Modalités d'évaluation :** Evaluation des risques professionnels auxquels sont exposés les salariés de l'entreprise, avec remise du Document Unique d'évaluation des risques en format papier.

**Votre contact :** CLEMENCEAU Eric – 07 77 46 45 10 – e.clemenceau@f2st.fr – www : f2st.fr

**Accessibilité Handicap :** Dans le cadre de l'audit des différents risques, cette prestation est accessible aux personnes en situation de handicap. Un temps d'analyse des besoins étude des conditions d'accès et des moyens de compensation sera réalisée afin d'identifier la faisabilité et les moyens de compensation et d'adaptation nécessaire.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION & COMPÉTENCES VISÉES

Vous accompagnez dans la réalisation et l'actualisation du Document Unique.

Utiliser le Document Unique comme une véritable démarche de prévention des risques dans l'entreprise, à travers un plan d'actions.

Être capable de répondre favorablement à la réglementation en vigueur. (Article 4121-1 et 4121-3 du code du travail).

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La méthode consiste à :

- Collecter et traiter des informations utiles à l'évaluation.
- Identifier des unités de travail.
- Visiter les locaux.
- Organiser les réunions de travail.
- Evaluer les risques avec observation des situations de travail.
- Elaborer un plan d'action en préconisant des actions de prévention à mettre en œuvre.